

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DÉFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHONÉ et départements limitrophes. . . . 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, rue Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BULLETIN POLITIQUE

Le Budget au Sénat.

La Chambre des députés a voté, il y a peu de jours, le budget dont la discussion avait commencé, pour elle, au mois de juillet dernier. Le Sénat se trouve acculé à ces quelques jours, ordinairement qualifiés de jours de fête, qui sont compris entre Noël et le renouvellement de l'année pour sa discussion. Aussi M. Lambert de Sainte-Croix a-t-il eu raison de dire que ce n'est pas seulement le temps qui est mesuré aux membres de la Chambre haute, mais que c'est l'exercice même de son droit de contrôle qui se trouve atteint par la nécessité où ils sont de scinder leur délibération et d'ajourner le vote du budget extraordinaire ; car, a ajouté cet honorable sénateur, le budget ordinaire tient pour ainsi dire les clefs des ressources extraordinaires, et la situation financière doit pouvoir être appréciée dans son ensemble.

Le gouvernement qui a la prétention de nous diviser le moins et de nous enrichir le plus ne demande, pour 1883, que quatre mille millions cinq cent quarante et un mille six cent onze francs, et pas de centimes, se décomposant ainsi, savoir :

1° Pour le budget dit ordinaire et qui, en réalité, n'est pas moins extraordinaire que le suivant.	fr. 3.034.553.146
2° Pour le budget appelé extraordinaire.	529.541.033
3° Budget sur ressources spéciales.	416.931.429
4° Budget rattaché pour ordre au budget général.	84.516.003
TOTAL ÉGAL.	4.075.541.525

Or, le dernier budget voté par les hommes qui ont relevé la France et qui ont été malheureusement remplacés par les trop fameux 363 est le budget de 1877, qui a fait l'objet de la loi du 26 décembre 1876 ; ce budget, malgré les suites immédiates de la guerre qui continuaient à peser sur la situation était de trois milliards cent soixante dix-sept millions cinq cent soixante cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze francs ci. 3.177.565.595

D'où une différence passive de près d'un milliard ou neuf cents millions, soit exactement. 897.976.016

que nous devons payer en plus au lieu de les avoir amortis, comme aurait fait la première Assemblée, et comme auraient fait également les Anglais ou les Américains.

Neuf cents millions à ajouter à nos charges de 1870 ! Neuf cents millions de plus à payer, que nous devons à la grande politique des Gambetta, des Freycinet, des Jules Ferry, Tirard, Allain-Targé, Cocheret et autres maîtres ou autres quarts de Léon Say.

N'est-ce pas trop chèrement payer la *neutralité*, la *liberté*, l'*égalité* et les *équilibres budgétaires* comme les entendent ces grands législateurs ?

Que sera la discussion du Sénat ?

Nous venons de lire avec plaisir le rappel qu'a fait M. Lambert de Sainte-Croix des vieilles règles financières qui ne sont plus en honneur aujourd'hui, mais qui, au lendemain de nos désastres, ont permis à l'Assemblée nationale de relever le crédit et de réorganiser les ressources du pays. Cette dernière s'est toujours refusée à l'emploi des expédients. Ce qu'elle a voulu, dit cet honorable sénateur, c'est un budget sévère, un budget de grand jour, qui inscrirait toutes les dépenses, qui n'en engageât aucune, sans avoir créé, pour y faire face, une recette effective et suffisante ; qui ne cherchât à établir son équilibre que sur ses propres ressources, et qui, si lourdes qu'elles fussent, ne fit acquitter ces charges que par l'impôt.

L'Assemblée nationale fit plus. Dès les premiers jours, elle inscrivait dans nos budgets le principe de l'amortissement, et non pas d'un amortissement temporaire ayant seulement pour objet de rembourser la dette de la Banque de France ; non, les deux cents millions qu'elle inscrivait à cet effet étaient destinés, une fois la Banque payée, d'abord à la liquidation des dépenses nécessitées par la réfection de notre matériel de guerre détruit, et ensuite à l'amortissement, au véritable amortissement, à celui dont on ne parle plus guère aujourd'hui, l'*amortissement de la dette consolidée*. L'Assemblée nationale créait ainsi

dans nos budgets, et elle croyait la créer pour toujours, une réserve, une disponibilité qui pouvait nous permettre de traverser les mauvais jours, s'il en revenait, et qui pouvait devenir, à une heure donnée, le gage de la défense nationale.

Amortissement de la dette consolidée, disponibilité, gage de la défense nationale, on sait ce que tout cela est devenu depuis dans nos budgets. Mais ce qui est l'honneur de cette grande Assemblée c'est d'avoir cru qu'après elle, on ne serait jamais assez imprudent pour y toucher. Les excédents budgétaires ceux-là même que les gouvernants du jour dévorent actuellement, avaient été la conséquence de cette politique intelligente sage et prévoyante.

Que s'est-il donc passé, dans ce pays, s'écrie M. Lambert de Sainte-Croix, pour qu'au lieu d'un excédent de 78 millions obtenus sur des ressources normales en 1875, nous trouvions aujourd'hui un découvert de 75 millions, dans un budget qui a reçu plus de 50 millions de ressources extraordinaires ; pour qu'au lieu d'une progression de recettes qui, de 1871 à 1875, avait été de 191 millions, nous trouvions de 1881 à 1882, une progression qui ne dépasse pas 6 millions ; pour qu'au lieu d'un total général de dépenses qui s'élevait à 2 milliards 600 millions, nous trouvions aujourd'hui un total de dépenses ordinaires de 3 milliards 100 millions, c'est-à-dire une augmentation de 500 millions et qui, si l'on y ajoute les dépenses extraordinaires, s'élève à un milliard. Que s'est-il donc passé ? et ne pourrait-on pas croire que notre pays, dans ce court espace de temps, a encore traversé une nouvelle crise ? Eh bien ! non, ce qui s'est passé, c'est le fait le plus simple, le plus ordinaire qui puisse se produire dans la vie des peuples libres : le pouvoir a changé de mains ; et comme don de joyeux avènement les nouveaux gouvernants nous ont doté d'une progression qui nous coûte mille millions de plus par année depuis cinq ans.

Si au moins nous étions plus heureux plus moraux, plus forts, plus instruits, plus libres, dans la proportion de cette colossale majoration de charges !

Mais il suffit de prêter l'oreille pour entendre les doléances légitimes de l'agriculture et du commerce, les revendications sauvages et violentes à l'intérieur et à l'extérieur, les appréciations mêlées de malveillance et d'ironie des gouvernements étrangers, au gré desquels nous sommes représentés, tantôt, suivant l'expression de M. Le Play, comme un tison sur lequel il importe de mettre le pied, et tantôt comme un peuple qui s'épuise et qu'il faut laisser cuire dans son jus. Il suffit d'ouvrir les yeux, pour être indigné à la vue des scandales que nous offrent les mœurs, la littérature, les théâtres, les étalages de libraires et de marchands de journaux, les bulletins quotidiens de suicides et de crimes condamnés par le sens moral et par la nature elle-même. Nous savons ce qu'il faut penser de cette guitare surannée qui s'appelle la liberté. Quel singulier instrument entre les mains des opportunistes ! Il est vrai qu'ils se disent encore libéraux, quand il s'agit de facilités à donner aux cabarets, d'amnistie et d'indemnités aux incendiaires, mais ils revendiquent l'arbitraire et le régime des simples décrets administratifs, quand il faut compter avec les hommes et avec les œuvres qui rappellent les principes et les sanctions de la morale religieuse, aussi bien que le nom et jusqu'à l'existence de Dieu lui-même.

Et en ce qui concerne le défaut ou l'équilibre budgétaire, nous aurons à nous demander, quand la discussion qui concerne le Sénat sera épuisée, si le sens qu'on attache à ces mots, dans la Chambre haute, est aussi nébuleux, aussi énigmatique, aussi contradictoire que celui qu'ils avaient, à la Chambre des députés, dans la bouche des hommes les plus autorisés de l'ère de prétendue rénovation que nous traversons si tristement. A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

Rome. — Une lettre encyclique du Pape aux évêques espagnols produit une grande et favorable impression. Léon XIII déclare formellement que ceux qui veulent lier

l'Église à un parti politique quelconque sont dans l'erreur ; que l'Église plane dans une région bien supérieure aux passions humaines et qu'elle ne condamne aucune opinion respectant la religion et la justice.

La doctrine de l'Église n'a jamais varié sur ce point. Tant pis pour la République si elle fait la sourde oreille !

Quand les catholiques en France combattent la République, ce n'est pas parce qu'elle est république, c'est parce qu'elle ne respecte pas la religion et la justice.

Ajoutons : et parce qu'elle est incapable de les respecter, en raison de ses traditions et du caractère de notre pays, où tous les hommes de désordre et d'anarchie sont républicains.

Nécrologie. Mercredi dernier, une nombreuse assistance conduisait à sa dernière demeure la sœur Calamand, supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, établies avenue du Doyenné.

C'est un deuil public, une perte irréparable pour le quartier Saint-Jean où, depuis quarante-six ans, la sœur Calamand exerçait la charité, et était devenue, on peut le dire, la providence des pauvres de ce quartier.

Morte sur le champ de bataille, car c'est à la suite d'une maladie contractée en allant voir les malades, elle laisse à ses nobles émules, les dignes filles de Saint-Vincent-de-Paul, le plus bel exemple de dévouement et d'abnégation que puissent inspirer la religion et l'amour de ses semblables.

Son Éminence Mgr le Cardinal a tenu à honneur d'aller réciter les dernières prières sur le cercueil de cette sainte fille en laquelle il perd son bras droit, car, elle seule, connaissait tout le bien qu'il faisait par son intermédiaire.

Pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem. — Cette œuvre est destinée à implorer la miséricorde divine pour l'Église et pour la France, à prier selon les intentions du Souverain Pontife.

Les mérites expiatoires devront être offerts pour le repos des âmes du purgatoire.

Dans un prochain numéro, nous en donnerons l'itinéraire, ainsi que les conditions du passage.

Le Conseil d'État, composé comme chacun sait, vient de reconnaître au gouvernement le droit de supprimer 32.000 sucursales seulement.

Quand nous avons dit que nous verrions peut-être nos églises fermées, nous avons été traités de visionnaire.

Nous craignons fort que les événements nous donnent raison un jour.

Le Gouvernement, raconte le journal le *Siècle*, par mesure disciplinaire a suspendu le traitement de NN. SS. les Evêques d'Angoulême et de Saint-Dié qui, sans en avoir obtenu l'autorisation du Président de la République, viennent de partir pour Rome.

Allons, tout marche bien, attendons.

Jura. — Un inspecteur primaire de l'arrondissement de Saint-Claude, nommé Parisot, vient d'interdire dans toutes les écoles de son ressort la récitation des prières en latin, sous le prétexte « que le bon Dieu, s'il y en avait un, ne comprenait pas ces idiômes-là ».

La neutralité de l'école, telle que la comprennent les fonctionnaires jacobins, est suffisamment caractérisée par ce blaspème.

Aude. — Le conseil municipal de Narbonne, animé d'un vrai zèle laïque, vient de décréter que toutes les rues de la ville portant des noms de saints ou des noms rappelant des illustrations monarchiques recevraient, à partir du 1^{er} janvier, d'autres appellations plus en rapport avec les institutions républicaines. En 1793, on ne fit pas mieux.

Boîtes. — Le commerce des boîtes à musique a quintuplé en Suisse depuis 1878. En France, ce sont les boîtes à surprise qui ont le plus cours. Les personnes et les choses de la République en sont parsemées.

Italie. — La monarchie de Humbert I^{er} menace ruine. Il paraît que les députés veulent la démocratiser. On sait ce que cela veut dire.

Anarchistes. — Leur procès, à Riom, est bien moins intéressant qu'on ne l'avait cru : les témoins ont peur ; les complices nient au tribunal ce qu'ils ont avoué dans l'instruction ; M^{re} Laguerre fait le rodомont pour monter au piédestal populaire qui peut l'élever à la députation ; M. Hendlé a laissé comprendre que, pendant son passage à Mâcon, il a plus eu de soucis à l'endroit des cléricaux, qu'à celui des bandits de Montceau. Seul M. Chagot a une tenue franche, loyale et courageuse. Tous ces républicains, peu ou prou libres-penseurs, pâlisent devant la figure digne et calme d'un catholique, c'est tout naturel.

C'est la République qui nous engraisse le plus. Le *Journal de Genève* nous annonce, en effet, qu'à Paris, l'admi-

nistration de la ville a 40.000 employés qui dévorent le quart du budget. De plus, il y a en ce moment 10.000 demandes d'emplois au ministère des finances, et plusieurs milliers au ministère de l'Intérieur. Ce n'est donc pas étonnant si nous allons à la banqueroute.

Toulouse. — Les élèves de la Faculté de Droit avaient demandé à M. Huc une réduction sur leur place au théâtre; M. Huc a refusé. Les élèves se sont révoltés, et les cours de droit sont interdits depuis plusieurs jours.

Avis à l'opportunisme. — Dans la classe ouvrière, on ne trouve presque plus de républicains. Un homme qui voit les ouvriers de près nous affirme que tous les bons sont devenus monarchistes, tandis que tous les libres-penseurs (opportunistes d'hier), ont passé au socialisme. Les fonctionnaires seuls sont contents.

Nos finances ne pourront se relever malgré tous les systèmes inventés à la Chambre basse. Les travaux publics nous épuiseront fatalement, et il faut que les travaux publics s'exécutent, sinon les députés qui les ont promis ne seront plus élus. Et tout le monde sait qu'ils veulent être réélus. Ils veulent faire beaucoup de bruit en 1883 et 1884, pour revenir au Palais-Bourbon en 1885. Ils l'ont avoué naïvement à la tribune.

Il n'y a qu'en France qu'on peut tolérer pareille comédie.

Bon point. — Nous sommes toujours heureux de voir le gouvernement se fourvoyer dans la persécution anti-cléricale. Elle continue de tous côtés, et prouve de plus en plus que nous sommes exploités par des sectaires peu intelligents.

Budget. — La minorité conservatrice du Sénat et de la Chambre votera contre le budget, dit-on; c'est son devoir si elle veut rester honnête. On ne doit jamais être complice du vol, même organisé en gouvernement.

Laïques. — Les élèves de nos écoles laïques sont déjà charmants. Ces petits monstres qu'on appelle voyous à Lyon, et gavroches à Paris pullulent dans la rue. On pourra bientôt fermer les églises, comme on menace de le faire, et les convertir en prisons. L'éducation officielle nous mène là. Paul Bert peut être content.

Nominations dans le Clergé. — Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :

M. Vialle, aumônier du cercle de Villefranche, a été nommé curé de Colombier;

M. Richard, vicaire de Saint-Nizier-d'Azergues, a été nommé vicaire à Saint-Just-en-Chevalet;

M. Caton, vicaire de Saint-Priest-en-Jarret, a été nommé vicaire à Saint-François-Régis, de Saint-Étienne;

M. Bathias, vicaire à Renaison, a été nommé vicaire à Saint-Priest-en-Jarret.

M. Boisse, vicaire de Saint-Jean Soleymieux, a été nommé vicaire à Saint-Bonnet-le-Château.

— M. Vernay, curé-archiprêtre de Monsol, est décédé le 15 décembre dans sa soixante-dixième année.

A propos de LIVRES d'Étrennes

Avez-vous lu Baruch? demandait jadis Lafontaine. Avez-vous lu la Famille Figue? demanderons-nous à nos lecteurs, et surtout à nos lectrices. — Non, sans doute, nous sera-t-il répondu. Car, ce charmant ouvrage n'est sorti de la presse que depuis une semaine.

Il fait partie d'une série d'histoires dues à une plume lyonnaise, imprimées à Lyon, dont les personnages se meuvent dans une région qui est nôtre, et toutes écrites pour les enfants. Les petits lisent et relisent avec plaisir; les grands en suivent avec intérêt les péripéties, et les parents s'emparent du volume pour le reprendre seuls, page par page. Tous y trouvent les incidents les plus divers, contés avec une humeur charmante, et tous y recueillent quelque précieux enseignement.

Pas de meilleures étrennes à offrir que ce joli volume. (*La Famille Figue*, par Mme Henriette LARZE, ouvrage illustré de douze gravures. Albert, Lyon, 1883. Prix, 2 fr. 25.)

Tribune des Œuvres

NOS ÉCOLES CATHOLIQUES

Nous avons appelé l'attention de nos lecteurs, plusieurs fois déjà sur le succès des écoles catholiques de notre ville. Il y a quinze jours, dans les colonnes de ce journal, au sujet de la souscription ouverte en leur faveur, nous avons prouvé par des chiffres que le nombre des enfants qui les fréquentent avait augmenté d'un septième. Cependant, nous voyons notre municipalité donner tous ses soins à son enseignement laïque et athée, prodiguer toutes ses faveurs aux quelques enfants que l'incurie des parents peut encore lui confier.

Il importe donc de soutenir cette œuvre, que tous y apportent leur concours; aux riches nous demanderons leur superflu, aux pauvres leur obole. Nous dirons aux uns: Usez de votre influence, agrandissez le rayon dans lequel vous pouvez l'exercer, envoyez de nouveaux élèves, et, devant les résultats obtenus, les plus indifférents aideront aussi.

Nous dirons aux parents: Ne cédez pas à un sentiment d'intérêt, ne regardez pas au bien-être ou aux faveurs momentanées que peuvent retirer vos enfants par leur fréquentation des écoles sans Dieu, mais, consultant vos devoirs et l'intérêt de leur avenir, faites qu'ils reçoivent une éducation chrétienne.

Nous avons sous les yeux la statistique des écoles libres en Belgique; c'est un des plus beaux exemples de ce que sait faire une population résolue à conserver, quoi qu'il en coûte, l'instruction religieuse. En 1878, avant la loi qui exclut l'enseignement de la religion des écoles communales, la Belgique comptait 687.749 enfants fréquentant les écoles. Dans ce nombre, 597.614 allaient aux écoles de l'État, tandis que les écoles libres ne comptaient que 90.135 élèves; c'est-à-dire que 87 enfants fréquentaient les écoles de l'État, alors que 13 seulement allaient aux écoles libres. Deux années plus tard, les proportions sont presque renversées; 61 enfants vont à l'école libre, alors que l'officielle n'en a que 39; d'une part, nous voyons

455.177 enfants, tandis que de l'autre, il n'y en a plus que 295.356.

Les souscriptions, ainsi que nous l'avons annoncé, sont reçues au bureau du journal, et doivent être versées au nom de M. le directeur du journal *L'Eclair*.

On peut encore, en jetant un avis dans notre boîte, située place Bellecour, 3, dans la cour, nous informer et nous irons à domicile recueillir les dons qu'on voudra bien nous confier.

ÉCOLES CATHOLIQUES D'ADULTES

L'école catholique d'adultes de la rue Centrale, 21, sera ouverte dès mercredi prochain, 27 courant. Les cours auront lieu comme précédemment, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à 10 heures du soir.

Les matières enseignées comprendront : lecture, écriture, grammaire, arithmétique.

Des cours spéciaux seront ouverts sur la demande des élèves.

Les inscriptions seront reçues dans le local même de l'école; les élèves devront être présentés par leurs parents.

Conseil Municipal

Bien que les journaux aient longuement parlé de la mort et des funérailles de Louis Blanc, il y a, cependant, à ce sujet, une lacune que nous venons combler aujourd'hui.

Il ne suffit pas de dire, en général, que la démocratie française a été plongée dans le deuil. Il ne suffit pas de raconter quelle a été la richesse du corbillard, quel fut le nombre des couronnes, quels discours ont été prononcés sur la tombe de l'illustre républicain.

Il faut dire encore quelle a été la douleur de notre conseil municipal.

Cette douleur a été si vive, mais si vive, qu'un conseiller, en apprenant la fatale nouvelle, ne s'est plus senti la force d'aller délibérer à l'hôtel de ville.

Ce conseiller, au cœur sensible, tout le monde l'a deviné, c'est M. Grinand.

Chez les uns, la douleur fait couler des larmes; chez d'autres, elle fait, comme on dit, tomber les bras.

Chez M. Grinand, la douleur lui a coupé les jambes, et c'est pour cela que le pauvre cher homme a été obligé de rester chez lui.

Séance du 14 décembre

« M. Grinand demande la parole sur le procès-verbal. »

« M. Grinand n'a pu (je le disais bien) assister à la dernière séance du conseil municipal, par suite du chagrin que lui a causé la nouvelle de la mort de Louis Blanc. »

« Il demande que son excuse soit consignée au procès-verbal. »

« Cette rectification est acceptée. »

Et c'est ainsi que le chagrin de M. Grinand ira jusqu'aux derniers confins de la postérité.

Il est vrai qu'il est si profond !!! — M. Grinand? — Oh ! non, son chagrin.

Le dirai-je, malgré le compte rendu parfaitement clair de notre conseil municipal, j'ai voulu me rendre compte par moi-même de la vérité de cette grrrrande douleur.

M. Grinand ayant eu les jambes coupées, j'ai désiré en voir les morceaux.

En d'autres termes, je suis allé aux renseignements.

J'hésite un peu à dire quel a été le résultat de mes recherches.

Les personnes qui se respectent feront peut-être un geste d'horreur.

A coup sûr, une Anglaise dirait : *shocking*.

On m'a répondu que si M. Grinand n'avait pas assisté à la séance municipale avec ses collègues, c'est que... c'est que..., c'est qu'il avait tout simplement pris une purgation !!

Heureusement, *L'Eclair* seul connaît ce secret.

Il n'en restera pas moins admis qu'aux funérailles de Louis Blanc, deux choses furent surtout remarquables :

Le discours de Victor Hugo, Et le chagrin de M. Grinand. MARK.

Fallait pas qu'y aille !

Les journaux opportunistes ou radicaux, ont fait beaucoup de bruit sur l'incident de Moëlan. Pourtant, l'affaire, réduite à ses véritables proportions, était de bien minime importance.

La voici dans sa simplicité :

Quelques pères de famille, mécontents de voir un instituteur laïque prendre la place d'un frère qui avait vieilli dans l'exercice de ses fonctions et qui était aimé de toute la population, viennent lui demander quelques explications sur le motif de sa présence dans ces parages.

Tout porte à croire que si cet envoyé de Duclerc, avait été non pas courttois, mais simplement poli, les pères de famille s'en seraient retournés enchantés de leur nouvel instituteur mais ce pédagogue orgueilleux comme presque tous ceux de son espèce, croyant avoir affaire à des rustres, les reçut avec une hauteur et une impertinence qui montraient bien qu'il se sentait appuyé par tous les agents de Camescasse.

Avec une brutalité impossible à rendre, il leur répondit qu'il n'a aucune raison à donner à des manants; qu'étant ici par l'ordre du gouvernement, il y restera, que ça leur plaise ou ne leur plaise pas.

Alors un des pères, furieux de voir un homme si mal élevé chargé de faire l'éducation de leurs enfants, et se croyant, du reste, dans ses droits, puisqu'il était chez lui, lui imprime une supposée qui l'envoie trébucher contre un meuble, qui n'a pas subi, d'ailleurs, la moindre avarie.

De là, grand émoi dans le clan opportuniste et radical. L'instituteur, qui avait tout au plus un œil au beurre noir, avait été littéralement assommé et tous les catholiques étaient des assassins. La contrée aurait été mise à feu et à sang, par une de ces bandes, comme celle que devait commander l'arrière grand-père de notre moderne Polyphème, dans les gorges de la Calabre, qu'on n'aurait pas crié plus fort.

Pendant que les journaux radicaux ou ministériels font ainsi le procès à ces catholiques coupables d'avoir voulu garder, autant par reconnaissance que par charité, un Frère tombé malade à force de travail, le gouvernement envoie ses agents et ordonne une enquête sur le drame sanglant de Moëlan.

Nous ne serions pas surpris qu'avec le bon sens et l'impartialité qui les caractérisent les ministres de Gambetta fissent arrêter tous les pères de famille avec leurs femmes et leurs enfants, sous prétexte que les épouses de pareils maris, ainsi que leurs bébés, ne peuvent être que de très mauvais sujets.

Un malfaiteur de profession, peut tout se permettre, sans crainte d'être inquiété; mais un clercal qui fait mine d'opposer la moindre résistance, commet un crime capital, digne de la peine de mort sans circonstances atténuantes.

Si un bandit dévalise un bourgeois, au coin d'une rue, après l'avoir à moitié assommé, les agents de Camescasse, se cachent prudemment, de peur de le gêner dans son opération, mais sitôt qu'il a décampé, ils sortent de leurs cachettes, se jettent sur le malheureux qui s'est permis de se défendre et le fourrent au clou pour coups et blessures à un citoyen.

Nous voudrions bien savoir pourtant comment le chef de l'ex-grrrand..., qui lave ses injures dans son propre sang quand il ne peut pas le faire dans celui des autres, traiterait l'insolent qui s'obstinerait, malgré lui, à vouloir lui enseigner la géographie, pour lui apprendre que Rouen n'est pas un port de mer, vu qu'elle en est distante de plusieurs lieues ?

Et si, ce dont Dieu me garde j'avais assez de dévouement, pour aller faire remarquer au placide Tirard lui-même, que le mais diffère de la carotte et le chou du chardon, je ne suis pas du tout sûr que ce ministre pourtant bonasse me laissât coucher chez moi.

On a donc fait beaucoup bruit pour rien et c'était le cas ou jamais de dire, que le jeu n'en valait pas la chandelle.

Mais tout en reconnaissant le peu d'importance de cette affaire, nous avouons qu'elle aurait pu être beaucoup plus grave.

Le pédagogue officiel aurait mordu la poussière que nous n'en serions pas le moins du monde étonnés : et s'il n'a pas été réduit à cette extrémité, c'est au calme et à la patience inaltérables des pères de famille de Moëlan qu'il faut l'attribuer.

Voilà des braves gens, auxquels on parle tellement de liberté, depuis douze ans, qu'ils finissent bêtement par y croire. Mais le jour, où ils s'aperçoivent que ce n'est qu'une frime, qu'ils ont été odieusement trompés, que cette délectable liberté dont on leur serinait les oreilles, n'était qu'un masque pour cacher la plus odieuse, la plus révoltante tyrannie, ils laissent éclater leur indignation.

Il n'y a qu'une chose regrettable dans tout cela, c'est que le pauvre innocent qui n'en pouvait mais en ait été la victime et ait reçu, à la place des Devès et des Duclerc du ministère, la correction que ceux-ci avaient méritée.

Les ministres de ce cabinet, politiquement inodore, ressemblent, à s'y méprendre, à ces deux comédiens, aux fantasmagories desquels une bonne partie du public, avait la candeur d'ajouter foi. Un beau soir, l'armoire mystérieuse s'étant détraquée les spectateurs aperçoivent la ficelle. Ce fut alors, une explosion d'indignation qui fallit coûter la vie à nos deux charlatans.

La conduite de ces gambettistes est absolument celle de ces deux pitres. Ils trompent le public, avec une effronterie que peuvent seuls avoir les Escobars de profession. Mais le jour où le peuple s'aperçoit de la fourberie de ceux qui exploitent sa bêtise, il se rue en aveugle sur tous ceux qui les représentent ou sont sensés les représenter. Rien de plus logique et aussi rien de plus inévitable. Lorsqu'on vit exclusivement de mensonge et d'hypocrisie, on doit s'attendre à tout, le jour où le pot aux roses est découvert.

L'ineptie des hommes qui nous gouvernent, est telle, qu'ils ne soupçonnent même pas qu'en agissant ainsi ils poussent fatalement le pays à la guerre civile.

Pour peu qu'ils continuent à vouloir imposer leurs instituteurs à toutes les communes, malgré la population, ils vont provoquer dans tous les départements la réédition de pareilles scènes.

Il n'est pas difficile de prévoir, en effet, que la patience des pères de famille finira par se lasser et que ceux-ci se vengeront sur le dos des instituteurs de l'arbitraire et de la tyrannie du gouvernement.

Si jamais nous apprenons qu'un événement semblable à celui qui s'est passé à Moëlan s'est reproduit avec de légères variantes dans un autre point du territoire et que le pédagogue de Duclerc a reçu à l'œil ce qui lui manque à l'extrémité de son appendice nasal, nous n'aurons qu'à dire, pour justifier cet acte de légitime défense : « Fallait pas qu'y aille ! »

LAURENT.

CORRESPONDANCE DE SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne, 19 décembre.

Ainsi que nous l'annoncions en terminant notre précédente correspondance, notre maire, M. Duchamp, que quelques-uns croyaient (et croient même encore), absolument coulé, s'est très volontiers laissé repêcher encore une fois.

De méchantes langues prétendent que ce vaillant ami de Barbès, inventeur de la désaffectation des crédits destinés aux travaux du quartier de Montaud, voudrait joindre à ces titres, avant de descendre des hauteurs du pouvoir, celui beaucoup plus certain (et plus envié) de chevalier de la Légion d'honneur...

Que peut-on refuser à un homme qui a « connu Barbès en exil », et surtout qui a osé le dire à ce terrible M. de Rochetaillée ???

Nous croyons donc que, si tel est son désir, M. Duchamp aura son petit bout de ruban rouge. On nous assure que cela pourrait lui être accordé pour ses étreintes...

A dire vrai, nous ne trouvons point du tout que ce soit sa conduite dans l'affaire du gaz qui puisse enlever à notre maire ses droits (ou ce qui est considéré comme tel à notre époque, et pour des gens aus si nuls...), ses droits, disons-nous, au port du petit hochet, dont les honnêtes gens finissent déjà par se dégoûter...

Dans cette question du gaz, M. Duchamp qui connaît sans doute à fond les droits de la ville et de l'ancienne compagnie, a sans doute vu que le Conseil municipal, composé en majorité de socialistes ignares, allait absolument se brûler les ailes (oh ! des ailes de démon laïque !), au gaz de l'ancienne compagnie (de si mauvaise qualité qu'il soit).

M. Duchamp s'est donc fait tirer l'oreille, et a tergiversé (ne voulant pas heurter trop carrément son conseil, qui l'eût alors démolé, et adieu le ruban !...)

La demande d'un ordre du jour de confiance n'était donc qu'une nouvelle et pure frime (c'est la quatrième ou cinquième fois que notre maire, à l'exemple, du *sinistre vieillard*, joue ce petit jeu-là).

La conduite du conseil, refusant de se prononcer sur cette demande de confiance, n'était qu'une habile manière de cacher sa reculade. Car, malgré que les prétendants secrets ou avoués, ne manquent point au conseil pour recueillir la succession de M. Duchamp, ils ont reconnu qu'aucun d'eux n'avait de grandes chances, tellement... ils sont modestes !... !

Bref, à la séance suivante, dont la mise en scène avait été combinée d'avance il a été déposé un ordre du jour anodin, donnant satisfaction à tout le monde et à sa femme, c'est-à-dire aux conseillers et à la municipalité, et M. le Maire a regagné modestement son cher fauteuil, où il semble *assis*, pour au moins jusqu'à la chute (non des feuilles) mais... du petit ruban !...

Les catholiques stéphanois, que la lutte entre les deux Compagnies du Gaz et les palinodies de notre maire et de ses conseillers, n'absorbent pas absolument au point de leur faire oublier qu'il est *actions* plus précieuses encore que celle de la Compagnie du Gaz (même la meilleure) vont en foule écouter chaque soir à l'église Notre-Dame, les chaleureuses et convaincantes exhortations de leur compatriote, M. l'abbé Béguin, missionnaire des Chartreux de Lyon.

M. l'abbé Béguin, fils d'un ancien directeur des usines de Lorette, voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir. Mais il préférait servir Dieu et abandonner les jouissances du monde et la société. Depuis cinq ans, ses allures franches et décidées attirent autour de sa chaire, partout où il est appelé, un nombreux auditoire d'hommes, avides et heureux de l'entendre.

Notre conseil municipal vient de creuser un nouveau déficit dans le budget de la ville, déjà si chargé, en votant 600.000 francs (qui se multiplieront peut-être par 12 ou 1.500.000) pour l'édification d'une salle de conférences et d'un *palais* ! ? ! de cours publics. Il ferait bien mieux, à notre avis, de consacrer quelques centaines de mille francs à l'entretien des églises ; là au moins, on apprend au peuple (*comme aux riches*) à supporter les peines de la vie et à tourner ses regards vers autre chose que les biens matériels, car ces derniers ne peuvent donner complète satisfaction (malgré tous les progrès possibles) à l'homme qui n'est point encore tombé... à l'état de bête...

Nous trouvons, dans les colonnes de nos confrères le *Mémorial* et le *Moniteur de la Loire*, des renseignements tout d'actualité sur l'établissement des écoles congréganistes de Saint-Étienne, et que nos grands confrères ne seront point jaloux certainement de voir passer sous les yeux des lecteurs de *L'Éclair*, auxquels lecteurs ils pourront fournir d'utiles arguments contre les ennemis de l'école avec Dieu.

Les écoles libres congréganistes à Saint-Étienne avant 1789.

Dès 1684, un « bureau » s'organisait, à Saint-Étienne, pour établir gratuitement, à l'instar de Lyon, les écoles pour les enfants du peuple. Cette même année, on fonda une « petite école » de garçons dans la paroisse Notre-Dame. L'emplacement, près l'église, fut donné par M. Bellacla. On recueillit par souscription la somme nécessaire à l'entretien de l'école et de l'instituteur. Cet argent fut placé chez

M. Bérardier et « hypothéqué » sur son domaine du Garat, près la Valette. Cet honorable habitant était chargé de servir chaque année les honoraires du « scoliaste », qui s'élevaient à 150 livres. Plus tard, le capital fut remis entre les mains des recteurs de la charité, qui, dès lors, acquittèrent les honoraires du « scoliaste ».

Trois autres écoles gratuites de garçons furent successivement établies, aux mêmes conditions, dans les autres quartiers de la ville. En 1707, les sœurs Saint-Charles furent appelées, à Saint-Étienne, sous les auspices de messire Guy Colombet, curé de Saint-Étienne. Leur principal bienfaiteur fut Pierre Molin, prêtre sociétaire, qui employait en aumônes une fortune considérable, qu'il avait reçue par héritage de ses parents. De concert avec sa sœur, M^{lle} Molin, il recueillit trente-trois mille livres. Cette somme — très importante pour l'époque — fut déposée entre les mains des recteurs de la Charité, qui devaient en employer le revenu à l'entretien de dix religieuses de la communauté de Saint-Charles, chargées des « petites écoles » de filles, à Saint-Étienne.

Les Sœurs Saint-Charles habitèrent trente-trois ans la *Maison de la Charité*. En 1734, elles furent transférées dans la maison de M. Imbert, près les Capucins, et enfin, le 27 décembre 1740, elles prirent possession d'une belle habitation sur la place Roannel, dont leur faisait présent une généreuse bienfaitrice, Mlle de la Veue.

En 1749, dame Fleurie Paturel, veuve de Jean de Vernoux, seigneur du Monastier, légua par testament une somme suffisante à l'entretien d'une nouvelle sœur Saint-Charles pour les « petites écoles » de filles. Nous citons ces largesses des bons habitants du Saint-Étienne d'autrefois pour montrer avec quelle sollicitude ils s'occupaient des enfants du peuple, et pour encourager ceux qui tiennent leur place aujourd'hui, à être fidèles à ces traditions de générosité.

Aussi, en 1789, la ville de Saint-Étienne, qui ne comptait que deux paroisses, Saint-Étienne et Notre-Dame, séparées, selon que s'expriment les vieux chroniqueurs, par « la mère rivière de Furens », et n'avait que 18.559 habitants pour l'agglomération de la ville, et 27.209, en comprenant Montaud, Outre-furens, Valbenoite, Furet-la-Valette et La Métare, était favorisée d'une magnifique profusion d'enseignement.

Les Minimes, dont les bâtiments sont actuellement occupés par l'église Saint-Louis et par le Lycée, enseignaient « la langue latine et les belles-lettres » aux jeunes gens de la ville. Les religieuses de Sainte-Catherine, établies en 1610, d'abord au sud-ouest, et ensuite au nord du *Pré de la Foire*, les religieuses de la Visitation, venues en 1620, rue de Lyon, et les Ursulines, qui s'installèrent en 1636, au sud-ouest du *Pré de la Foire*, tenaient de brillantes écoles pour les jeunes filles appartenant aux familles aisées de la ville et des environs.

L'enseignement des enfants du peuple n'était pas moins abondant. Chacune des deux paroisses possédait deux écoles gratuites de garçons et deux écoles gratuites de filles. Les quatre écoles de filles étaient situées place Roannel, rues des Fossés, rue du Chambon et rue Valbenoite.

Nos chroniqueurs locaux nous apprennent que les écoles de garçons étaient dirigées par des prêtres sociétaires et par de pieux laïques, et les écoles de filles étaient confiées à dix religieuses Saint-Charles.

Le prêtre, le maître chrétien, et la religieuse, en jetant parmi les enfants du peuple des germes de croyance et de morale, leur préparaient un avenir prospère. Tout le monde a constaté que les vieilles familles de Gagas, restées fidèles à l'enseignement chrétien, sont également restées attachées aux traditions de foi, de loyauté et de dévouement qui honoraient leurs ancêtres.

L'UN DES PROGRÈS DE LA RÉPUBLIQUE

Les observations qui vont suivre sont le résultat d'une observation faite directement sur le sujet. Nous pouvons dire que nous avons vu par nous-mêmes, non avec l'œil de la science, mais avec l'œil de la plus profonde compassion. Et tous ceux qui, comme nous, sauront voir ou voudront voir attentivement tous ceux-là seront saisis de la même poignante impression.

C'est qu'il s'agit d'une des œuvres vives de la nation : il s'agit du futur contingent de notre armée.

Nous nous arrêtons, l'autre jour, sur un quai de notre ville, et nous regardons défilier, sous la conduite vigilante de quelques sous-officiers alertes, une troupe de recrues se rendant au chemin de fer pour y être empilées dans les wagons qui devaient les emporter dans leurs garnisons respectives.

Cette vue nous fit mal.

On eût dit un convoi de convalescents abandonnant quelque insalubre hôpital pour des climats plus purs.

Est-ce donc là l'avenir de la patrie ?

Est-ce donc à ces chétifs, à ces misérables enfants, que sera confiée la garde de nos frontières ?

Est-ce donc là tout ce que tu as su faire de nos fils, pendant l'espace de douze années, ô troisième république ?

Les volontaires de ta sœur aînée n'avaient pas de souliers, mais ils avaient du sang dans les veines.

Et qui pourrait dire ce qui coule aujourd'hui dans les pâles artères de cette nouvelle génération étiolée, minée par la fièvre du vice précoce, débilitée par les cruelles étreintes de la misère ?

C'était vraiment pitié de voir toutes ces faces blêmes. Seules quelques-unes, bien rares, laissaient percer un léger duvet

naissant, signe de force et de virilité. La majeure partie de tous ces visages étaient mornes, avec un regard mal assuré, des traits suant la débauche, une bouche contractée par les habitudes de la moquerie crapuleuse, des lèvres prématurément flétries par l'ivrognerie et l'abus de la nicotine.

Voilà pour la physionomie.

Quant à la tenue et aux manières de ces pauvres jeunes gens, nous nous dispensons de les apprécier, ne les considérant point comme des symptômes suffisants de décrépitude. Mais le défaut de taille, mais le manque de développement, mais l'état de faiblesse constitutionnelle, observés chez la plupart de ces natures souffreteuses, nous ont vivement frappé, profondément attristé ; et c'est pourquoi nous venons ici pousser le cri d'alarme sur une aussi visible dégénérescence de l'espèce humaine dans notre pays. Cette dégénérescence, nous en sommes certains, n'est pas sans avoir forcé l'attention des hommes de l'art. Néanmoins, nous serions trop heureux d'être contredit à ce propos, par les officiers et les médecins militaires préposés au recrutement.

Mais autre chose est de constater cette décrépitude et d'en rechercher les causes, autre chose est d'en indiquer le remède.

Les causes ? Pouvons-nous les trouver en dehors du régime actuel, et n'avons-nous point le droit de le rendre responsable de tout le mal, puisque la formation de cette génération qui vient d'atteindre l'âge de vingt ans, s'est tout entière effectuée sous ses auspices ?

L'enfant qui avait huit ans, âge bien tendre et bien malléable, à l'avènement du régime, cet enfant, s'il n'a pas été soustrait, par les soins de parents honorables à l'action dissolvante de la morale républicaine, il a dû nécessairement sucer, pendant les douze années que nous venons de traverser, les maximes matérialistes de la libre-pensée, et s'en appliquer les désolants et mortifères principes. Inutile d'insister sur les ravages physiques et moraux qui ont été, pour ce malheureux être, les conséquences funestes d'une aussi hâtive dépravation.

Quels doivent être, en effet, les pensées, les désirs intimes, les penchants secrets d'un enfant, d'un adolescent qui s'endort (heureux encore s'il s'endormait !) chaque soir en proie à la fébrile agitation de ses sens, allumée par les abominables lectures qu'une presse immonde lui facilite de toutes façons ?

Et, comme conséquence, quel peut être l'état de santé, quel peut être le développement du malheureux soumis à cette névrose (pour parler comme la Faculté), névrose d'autant plus terrible qu'elle se complique habituellement de privations, de misère, et quelquefois même de travaux qui excèdent ses forces ?

Nais passons sur ces affligeants détails, nous sommes sur un sujet délicat, es nous craignons, en nous y appesantissant plus longtemps, de choquer le goût du lecteur.

Du reste, à quoi sert-il de découvrir ces ignobles plaies ? Elles sont suffisamment connues. Nous irons même plus loin, nous dirons que, selon notre conviction sincère, cette démoralisation est calculée, qu'elle est voulue, dans un but facile à trouver : la tolérance dont ont joui, ces temps passés, les feuilles pornographiques, ne sauraient laisser aucun doute à cet égard.

Cette dernière explication nous dispense de chercher le remède à un pareil état de choses. Ce remède ne peut plus venir des hommes. La crainte de Dieu seule était et pouvait encore être à cet égard, un frein des plus salutaires. Mais on ne veut plus ni de Dieu, ni de sa crainte. Que la génération actuelle porte la peine de cette renonciation !

En attendant, c'est le peuple, ce sont les enfants du peuple qui pâtissent, dans leurs corps et dans leurs âmes, de cette horrible dépravation.

Pauvre peuple, pauvres victimes, vous avez les mœurs du gouvernement que vous vous êtes donné ! Nous ne pouvons que vous plaindre, que vous plaindre très sympathiquement, du fond du cœur, en vous souhaitant plus de perspicacité pour l'avenir !

J. DE TRAMBAIS.

A PROPOS D'ÉCOLES LAÏQUES

— BOUTADES —

LES TABLES SCOLAIRES

Décidément cet ustensile obligatoire se met à entrer en scène. Lyon a eu son histoire de tables escamotées. Une toute petite commune de l'Isère, sur la rive gauche du Rhône, vient aussi d'avoir sa petite aventure de tables, qu'on pourrait appeler

— 35 —

LES COUTEAUX D'OR

PAR
PAUL FÉVAL

Tout était silence et immobilité. Au premier aspect, nulle tache ne se montrait sur le blanc tapis de neige.

— Tay, vieux ! fit-il, tay, Mohican ! tay, tay, tay, tay !

— S'il vous a entendu appeler le chien Mohican, dit Henri, il a dû rire en l'étréglant. L'Indien a eu la petite pièce avant la grande.

— Par où serait-il entré ? murmura Benoît, par où serait-il sorti ? son passage aurait laissé des marques.

— Qu'est-ce donc que cela ? demanda le vicomte.

Son doigt désignait une petite éminence au centre de la pelouse qui faisait face à la porte-fenêtre.

— Je ne sais pas, balbutia Benoît qui pâlit.

— Ce doit être le tombeau du pauvre Mohican, dit le vicomte.

Benoît s'élança et se mit à débayer des deux mains. Le poil fauve du grand chien se montra bientôt sous la neige.

Benoît se releva.

Malgré le froid qu'il faisait, son front était tout inondé de sueur. Ce n'était pas l'idée de son chien mort qu'il tenait, et quand il parla, ce ne fut pas de son chien.

— IL était là, dit-il à voix basse, à vingt pas de ma fenêtre ; IL pouvait me voir !

Un tremblement agita tous ses membres.

— Allons, mon bon, dit Henri, vous ne pouvez plus douter. Ce

soir, vous aurez du monde ici et vous barricaderez vos volets. N'oubliez pas que je vous attends à six heures. Au revoir !

Ils traversèrent le jardin ; Benoît ouvrit la porte. Le comte sortit. Une fois dans la rue Saint-Jean, il jeta à droite et à gauche un coup d'œil soupçonneux.

La rue était déserte ; le vicomte remonta son collet de fourrure de manière à cacher son visage.

Au lieu de rentrer, Benoît fermait la porte au dehors à double tour.

— Je comprends, fit Henri ; nous avons décidément peur. Nous ne voulons pas rester là-dedans tout seul, et nous allons nous mettre en besogne. C'est au mieux... A tantôt !

Il se mit en marche à grands pas vers la rue des Saussaies pour gagner la barrière Montmartre.

Benoît tira de sa poche un bonnet de laine, qu'il enfonça sur ses yeux. Il partit avec son costume de maison : veste étouffée, pantalon à pieds, gros sabots fourrés de peau de mouton, et tourna la rue Saint-Denis pour descendre vers la plaine.

— J'ai fait de fameux détours bien souvent, pensa-t-il avec mélancolie, pour ne point passer devant le cabaret du père Soulas, où les anciens se réunissaient : je craignais d'être reconnu. Maintenant, il faut que je me fourre là-dedans jusqu'au cou. Ah ! misère ! misère ! qui m'eût dit cela ce matin, je l'aurais appelé menteur !

Quelques vingt minutes après, il entra dans un petit bouchon isolé, situé en dehors des fortifications, sur le prolongement de la rue des Poissonniers.

Il y avait là des gens qui buvaient, qui fumaient, et qui échangeaient de mauvaises œillades.

— Une poire de picon ! dit-il en s'asseyant tout seul à une table.

Et quand il eut bu :

— J'ai la vue basse, les camaros, reprit-il ; si j'avais seulement apporté mes lunettes, je reconnaîtrais bien quelque vieux zig parmi vous.

On le regardait avec une défiance croissante. L'argot n'est pas une bonne recommandation chez les voleurs, parce que les agents de police connaissent cette sinistre langue, aussi bien et mieux qu'eux.

L'homme qui lui avait servi sa bouteille n'était pas le père de Soulas ; Benoît demanda de ses nouvelles.

— Il a changé d'air, » lui fut-il répondu sèchement.

— Pour combien de temps ?

— Il est *cocard* (condamné à perpétuité), répliqua la cabaretier.

— Tant pis ! Ce pauvre bonhomme ! Janet Durieux est-il ici ?

— Janet Durieux l'a montée.

On devine quelle échelle ! Benoît fit un geste de compassion en disant :

— Pas possible ! et Rémouleur ?

— Le voici Rémouleur, dit une grosse voix au fond de la salle.

En même temps, un grand gaillard déhanché, vêtu d'un paletot noisette, boutonné de fond en comble, mais pas assez pour cacher l'absence de la chemise, sortit des rangs et vint se placer devant Benoît.

— Que lui veux-tu à Rémouleur ? ajouta-t-il rudement.

— Un verre, ici ! dit Benoît. On va trinquer.

Son regard se tourna vers la porte. Deux ou trois coquins à mines ultra-patibulaires interceptaient déjà le passage.

— C'est ça, fit Benoît avec calme, ne laissez plus entrer personne.

— Ni sortir ! ajouta Rémouleur d'un air significatif.

Benoît emplit les deux verres et en offrit un au bandit en disant :

Eh bien ! ma vieille, c'est pourtant vrai que je ne t'aurais pas reconnu !

Rémouleur repoussa le verre.

— Je ne bois qu'avec les amis, répondit-il fièrement ; je ne t'ai jamais vu ni connu !

— Elle est bonne ! s'écria Benoît, qui ôta son bonnet : approche ici voir.

Il lui glissa quelques mots à l'oreille.

(La suite au prochain numéro.)

des « tables tournantes », dans le sens que l'on donne à la locution épistolaire de « courrier tournant », et non dans le sens adopté pour les scènes de spiritisme.

Voici l'affaire en question : l'adjoint de cette commune, de son autorité privée, et sur le conseil de son âme damnée, le pédagogue, avait commandé au canton, un certain nombre de tables d'école. — Pourquoi faire faire ces tables au canton, au lieu d'en confier le soin au rabot du menuisier de l'endroit ? Il y avait là, évidemment, quelque anguille sous roche. C'est ce qu'a flairé le maire, malgré son peu de disposition pour la diplomatie ; et, pour la première fois de sa vie de maire, il s'est décidé à faire acte d'autorité : ces tables ont été immédiatement rechargées sur la charrette qui venait de les amener et retournées (c'est pourquoi nous les avons appelées des « tables tournantes » ou « retournautes », si vous aimez mieux), *subito et presto* à S. S. — Bravo, monsieur le maire ! au moins, par cet acte de courage, vous vous mettez au-dessus des insinuations malsonnantes que l'on fait courir sur le compte de votre adjoint et de votre maître d'école.

LE MÉDECIN SCOLAIRE

Nous trouvons dans l'*Éclair* de Montpellier le charmant article que nous nous empressons de reproduire ici :

Décidément ils sont fous, le vertige les prend, ils ne trouvent pas leur loi assez scélérate, il faut qu'ils accentuent l'odieuse tyrannie.

On sait qu'aux termes de l'article 19 de cette loi du 20 mars 1882, les directeurs d'école sont tenus d'adresser à la fin de chaque mois, au maire et à l'inspecteur primaire, un extrait du registre d'appel avec l'indication du nombre des absences constatées parmi les écoliers, et des motifs invoqués.

Il va de soi que, dans la plupart des cas, ces absences sont motivées sur l'état de santé des enfants, qui a momentanément obligé leurs parents à les conserver.

Eh bien ! voilà une commission scolaire à qui cela ne suffit pas, et nous avons sous les yeux la lettre par laquelle elle invite les instituteurs à joindre désormais à l'extrait qu'ils envoient un certificat de médecin chaque fois que l'absence motivée par l'état de santé de l'élève aura dépassé trois jours.

Ne cherchez pas dans la loi le moindre mot qui l'y autorise, vous ne l'y trouverez pas ; mais ce n'est pas ce qui inquiète la commission elle l'a « décidé », cela suffit.

Ainsi, voilà des parents qui, de par la commission, sont dépossédés même du droit d'apprécier librement pendant plus de trois jours si l'état de santé de leur enfant lui permet d'aller à l'école ou l'oblige à rester à la maison !

Autrement dit, ce n'est plus seulement l'école qui est obligatoire, c'est le médecin.

Après trois jours d'absence, la commission scolaire ne connaît plus qu'une chose :

Clysterium donare,
Postea seignare,
Ensuita purgare,
Reseignare, repurgare, et reclysterisare.

En vain les parents disent qu'il ne s'agit que d'un rhume, d'une fluxion ou de ces mille petits accidents auxquels l'enfance est sujette, que connaît la moindre mère de famille et dont la moindre tisane et le coin du feu sont les meilleurs médecins, la commission déclare qu'ils n'y entendent rien, et, moins soucieuse de la santé du corps que de celle de l'esprit, elle entend qu'on appelle vite le médecin, sans quoi gare l'affiche, l'amende, la prison et tout ce qui s'ensuit.

Seulement, la commission oublie que si l'instituteur est gratuit, le médecin ne l'est pas, ou il lui paraît naturel que si l'enfant va pour rien à l'école, il soit obligé de payer quelque chose quand il a besoin de justifier pourquoi il n'y va pas.

Tout cela n'est pas sérieux, et ne ferait qu'exciter le rire si nous n'étions pas à une époque où la volonté de nos maîtres est habituée à se substituer aux lois.

Nous n'avons pas besoin de dire que les pères de famille doivent résister énergiquement à des exigences saugrenues, et que si les instituteurs, obéissant par peur aux décisions de la commission, leur réclament des certificats de médecin à l'appui de leur déclaration touchant l'absence de leurs enfants, ils doivent les leur refuser nettement.

BULLETIN FINANCIER

Pour répondre au désir de nos lecteurs, nous allons désormais publier un bulletin financier.

Tout d'abord, nous déclarons que nous n'avons absolument aucune attache financière.

Nous tenons à conserver notre pleine indépendance, étant bien persuadés que ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons mériter la confiance.

Comme nous cherchons avant tout l'intérêt du public qui nous lit ; nous nous ferons une loi, de ne jamais nous écarter des règles de la prudence.

L'important, n'est pas tant de faire fortune par des coups de bourse que de conserver le fruit de ses économies, pour s'en servir dans les moments d'épreuve.

Une fois pour toutes, nous engageons nos amis à s'éloigner de toutes les affaires nouvelles, quelles que soient les apparences avantageuses, sous lesquelles on puisse les leur présenter.

Toutes les petites bourses et ceux qu'on peut appeler les pionniers de l'épargne, feront bien de ne placer leurs capitaux que sur des valeurs de tout repos. Nous désignons ainsi les obligations du Crédit Foncier, type 4 0/0, et les obligations des chemins de fer, français ou étrangers, qui ont déjà subi l'épreuve du temps.

Quant à ceux qui tiendraient absolument à courir les risques d'un placement plus avantageux, nous nous efforcerons de leur indiquer des valeurs sérieuses et reposant sur des bases d'une réelle solidité.

Nous n'avons pas à constater la faiblesse générale du marché. Tous les journaux en ont parlé. Pour ne pas dépasser les bornes qui nous sont tracées, nous n'en donnerons pas aujourd'hui les raisons, nous nous contenterons de dire qu'on a exagéré la baisse sur un grand nombre de valeurs. Mais en France, c'est toujours ainsi : on ne sait pas plus se modérer d'un côté que de l'autre.

La Société des Forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges a publié cette semaine le bilan de l'exercice 1881-82.

Le capital est de 10.000.000 de fr.

Les bénéfices nets se sont élevés à la somme de 1.872.574 fr. 25.

Le dividende a été de 30 fr., soit 600.000 fr. pour les 20.000 actions.

L. G.

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur lyonnais

Reims

Reims, ville d'antique noblesse, n'est point restée ensevelie sous la poudre mérovingienne et tient assez bien son rang dans le monde moderne. On y fabrique des tissus avec la laine de ces moutons champenois qui ont fourni à notre langue un proverbe ; on y fabrique aussi du vin avec le jus des ceps et toute sorte de choses aromatiques. Retirant une honnête aisance de sa double industrie, Reims s'est donné quelques monuments utilitaires et de belles promenades plantées sur l'emplacement

des anciens boulevards ; c'est une des rares villes dont les abords sont beaux.

Bonne ville, qui doit bien nourrir ses enfants, et qui, d'ailleurs, héberge assez bien les étrangers. Ici, l'on retrouve ce beau pain moelleux à la main qui le rompt et savoureux au palais, que ne connaissent ni la Normandie ni la Flandre. Le pain du Nord surtout fait la cendre, même sous le couteau, et n'a qu'une saveur peu engageante.

Ici encore, je revois avec plaisir le vin sur les tables d'hôtels ; ce n'est point que j'aie le défaut d'être buveur ou ivrogne. L'habitant des pays à bière ou à cidre boit davantage que celui des contrées vinicoles : quant à l'ivrogne, il est plus commun dans le Nord que dans le Midi, et il s'accommode fort bien de l'eau de vie.

Mais, à mes yeux, le vin est, comme le soleil, l'apanage d'une civilisation que j'aime d'instinct. Faire du vin est une marque de civilisation pour un pays ; en boire, est un signe de progrès et de perfectionnement. Du vin, dont Noé inventa, ou plutôt retrouva la formule oubliée, la parole du Sauveur a fait, depuis la Cène, un des symboles de l'idée religieuse par excellence. Le vin avait arrosé et nourri de sa sève, jusqu'en leurs racines, le génie grec et le génie latin. C'est à lui que la France doit un peu de ce qu'elle vaut, et ses instincts généreux, et son esprit clair et primesautier !

L'hôtel de Maison-Rouge où je descends est l'ancienne hôtellerie de l'Asne rayé, où furent hébergés le père et les frères de Jeanne Darc, lors du sacre de Charles VII. Une plaque commémorative l'apprend aux passants, et le maître d'hôtel n'a pas manqué de créer « une chambre de Jeanne Darc ». Il est vrai qu'il ne craint pas d'avouer aux habitués de la maison que la Pucelle n'a jamais logé là, et que la chambre où couchèrent les frères de Jeanne est celle qu'il affecte à son usage personnel, comme étant plus à sa convenance. Elle est au rez-de-chaussée, sur la cour.

Tout à côté, sur la place, se dresse la cathédrale dont un voisin de table disait tantôt : « Je suis entré dans l'église d'à côté. C'est, ma foi, très beau. Mais quelle idée avaient donc nos anciens d'immobiliser ainsi un énorme capital ? »

La cathédrale eut cette bonne chance de ne pas trop souffrir en 1793. Presque toutes les statues des portails — et elles sont nombreuses — ont conservé leurs têtes. Types naïfs et expressifs qui reproduisent sûrement des figures de l'époque. Dans les gares de cette région, l'œil croit souvent retrouver ces types sur les visages du pays : traits grandement découpés, nez un peu fort, cheveux plats, face soigneusement rasée, en somme la figure de Louis IX.

A Reims, le plus beau du spectacle est en dehors. Qu'il est splendide, ce dais sculpté qui couronne le pignon principal ! La Vierge, patronne du lieu, y reçoit le diadème des mains de son Fils, et les chœurs célestes entonnent l'hosanna. Dans les guirlandes d'anges qui ornent la façade, il manque quelques têtes ; mais, c'est paraît-il, une administration ultra-prévoyante qui les a sciement fait abattre, à l'époque du sacre de Charles X, dans la crainte que certaines de ces têtes angéliques — peu solides, sans doute — ne vinssent à tomber, au passage du cortège.

(A suivre)

Le Gérant : Étienne LABROSSE.

LYON.—IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

Société anonyme des Terrains de Saint-Cloud et de Suresnes

AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

STATUTS DÉPOSÉS EN L'ÉTUDE DE M^{re} MICHAUD, NOTAIRE A ST-CLOUD

SIÈGE SOCIAL : 18, boulevard Montmartre, PARIS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

10.000 BONS HYPOTHÉCAIRES DE 500 FRANCS

Rapportant 25 francs d'intérêt nets d'impôts.
(Les revenus des créances hypothécaires n'étant pas soumis à l'impôt.)
Coupons semestriels, 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.
Remboursement à 500 fr. en 30 ans, par tirages annuels.

GARANTIES

Les présents bons sont garantis par les hypothèques prises en premier rang sur tous les immeubles de la Société, aux bureaux des hypothèques de Versailles et de Paris, en vertu d'un acte authentique reçu par M^{re} Michot, notaire à Saint-Cloud, le 11 décembre 1882.

La Société est propriétaire de 455.000 mètres carrés de Terrains, situés entre la Seine et le chemin de fer de Saint-Cloud, sur le coteau dominant le Champ de courses de Longchamps et par conséquent à l'abri de toute inondation.

PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS

Jouissance du 1^{er} janvier 1883

Payables :
100 fr. en souscrivant.
100 fr. à la répartition.
100 fr. le 20 janvier 1883.
150 fr. le 20 mars 1883.

Une bonification de 3 fr. par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront entièrement à la répartition.

Ces bons constituent un placement à 5 fr. 55 0/0 sans compter la prime de remboursement.

SOUSCRIPTION OUVERTE

Les **MERCREDI 27 et JEUDI 28 Décembre**

A la Succursale de la SOCIÉTÉ NOUVELLE DE BANQUE ET DE CRÉDIT
à LYON, 29 rue de l'Hôtel-de-Ville, et 1, rue Gentil.

LE TEMPS

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
PARIS, 47, boulevard Haussmann

Assurances en cas de Décès, Mixtes, à Terme fixe, etc.

RENTE VIAGÈRE

POUR 100 FRANCS VERSÉS, RENTE ANNUELLE PAYABLE PAR SEMESTRE
A 50 ans, 7 fr. 82 c. ; — à 55 ans, 8 fr. 75 c. ; — à 60 ans, 10 fr. 86 c. ; — à 65 ans, 11 fr. 01 c. ; — à 70 ans, 12 fr. 32 c. ; — à 75 ans, 13 fr. 59 c.

VIN DE COCA MARIANI Le plus efficace des toniques,
41, boulevard Haussmann, PARIS.

CIRE A CHAMPAGNE

Pour cacheter les grands vins

GOUDRONS SPÉCIAUX POUR LIQUORISTES

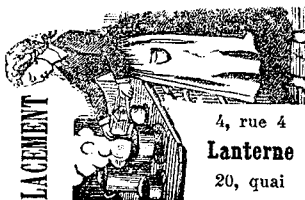
Mèches souffrées

Maison fondée en 1871

USINE A VAPEUR

G. TIXIER

rue Neuve-de-la-Villadière. LYON.



Offre domestiques de Suisse, Savoie, départ, limit., 1 à 10 ans même place. Demande un Gérant sérieux pour hôtel, Aix-les-Bains.

LEÇONS D'ITALIEN

19, rue du Garat, au 2^e.

Études de M^{re} REVERDY, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32, successeur de M^{re} RUCHON, et de M^{re} VERRIER, notaire en ladite ville, rue de la République, 28.

Vente en bloc d'un Fonds de

DROGUERIE

Produits pharmaceutiques et chimiques, exploités à Lyon, rue Tupin, 12, et 14, par MM. CHERBLANC GRAND et C^{ie}, en la chambre des notaires de Lyon, sise en cette ville, avenue de l'Archevêché. Adjudication au mercredi 27 décembre 1882, à midi.

Mise à prix. 600.000 fr.
Pour les renseignements, s'adresser à M^{re} REVERDY, avoué, ou à M^{re} VERRIER, notaire.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable non



Sirop Codéine Tolu Zed

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Ph^{ie}.

FUSILS ANGLAIS

Armes sérieuses et garanties

Vendus aux mêmes prix qu'à Londres

A. GUINARD & C^{ie}

PARIS

8, avenue de l'Opéra, 8

En face de la rue de l'Échelle.

EN VENTE

A l'Agence générale de publicité V. FOURNIER

14, rue Confort, à Lyon

Et à ses succursales de Saint-Étienne et de Grenoble

BILLETS DE LOTERIE

DU

PALAIS DES BEAUX-ARTS

VILLE DE LILLE

5.000.000 de BILLETS. — 600.000 fr. de Lots.

GROS LOT : 200.000 Fr.

Un lot de	100.000 fr.	Cinq lots de	10.000 fr.
Deux lots de	50.000 fr.	Vingt-cinq lots de	1.000 fr.
Quatre lots de	25.000 fr.	Cinquante lots de	500 fr.

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 cent. jusqu'à 3 billets ; 30 cent. de 3 à 10 ; 45 de 10 à 15 ; 60 de 15 à 20.

CALFEUTRAGE

invisible des appartements

Boureaux élastiques sans clous

Veuve De Dave, 26, quai du Louvre

Envoi franco du prospectus explicatif
PARIS

**LE CAFÉ
DES
GOURMETS**

est composé des
meilleures sortes.
Il ne contient aucun
mélange de Chicorée ou
autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées
par deux bandes portant le nom : **THEBONIAN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE